



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 23 mars 2016 à 16 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

La séance débute à 16 h 45.

Première période de questions

Aucun personne n'est présente

2016-117 Lettre de convocation du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2016-118 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

2016-119 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2016-120 Adoption du Règlement décrétant des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre d'arts aux fins d'aménagement d'un centre de la petite enfance et de classes de niveau primaire et pourvoyant à un emprunt de 4 867 600 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 21 mars 2016;

Le vote est demandé par M. Vincent Roy.

M. André Claveau, M^{me} Pauline Mercier, M. Roger Noiseux, Jean Lalande et M. Rico Laguë votent pour l'adoption du règlement.

M. Vincent Roy vote contre l'adoption du règlement.

Conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire s'abstient de voter.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU que le *Règlement 498 décrétant des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre d'arts aux fins d'aménagement d'un centre de la*



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2016

petite enfance et de classes de niveau primaire et pourvoyant à un emprunt de 4 867 600 \$ pour en acquitter le coût soit adopté suivant sa forme et teneur.

Seconde période de questions

Aucun personne n'est présente

La séance est levée à 16 h 50.

François Giasson, GMA
Greffier adjoint

Josef Hüsler
Maire